



# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La survie de l'organisation dépend de la légitimité que lui accorde la société qui l'entoure (l'ancrage de l'organisation dans son milieu), de la vitalité du tissu économique et social auquel elle participe, de la qualité de l'environnement et de la disponibilité des ressources. La construction et la consolidation des relations avec les parties prenantes se font dans la durée et peuvent parfois prendre du temps, mais les interactions positives contribuent à créer de l'utilité sociale de l'entreprise, de la valeur économique ainsi que du capital social pour les organisations.

Au niveau du développement durable, les orientations sont généralement basées sur les 17 objectifs établis par l'ONU.

## **OBJECTIFS** **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Voici comment votre organisation peut inscrire ses actions face à la pandémie à certains de ceux-ci<sup>2</sup>:

### **OBJECTIF 1 : Pas de pauvreté**

«La reprise ne doit pas se faire sur le dos des plus pauvres – et nous ne pouvons pas créer une légion de nouveaux pauvres» – Secrétaire général de l'ONU, António Guterres. Votre organisation doit s'inscrire dans les efforts de soutenir les populations vulnérables. Si votre mission sociale ne s'inscrit pas directement dans la lutte à la pauvreté, elle doit assurer que ses actions ne viennent pas lui nuire.

### **OBJECTIF 2 : Faim « zéro »**

Les chaînes d'approvisionnement sont sous tension. Si vous œuvrer dans une organisation qui relève des services alimentaires, minimiser le gaspillage alimentaire pour assurer que la nourriture trouve preneur est plus essentiel que jamais.

### **OBJECTIF 3 : Bonne santé et bien-être**

Les gestes barrières doivent être au cœur de vos actions en santé et sécurité au travail. Des mesures similaires doivent aussi être pris pour les usagers. Les horaires des personnes vulnérables à la maladie ou qui sont malade doivent être aménagées conformément aux consignes de la santé publique.

### **OBJECTIF 4 : Education de qualité et** **OBJECTIF 5 : Egalité entre les sexes**

La crise a amené de nouveaux défis familiaux. La fermeture des écoles et des services de garde augmente la charge mentale des femmes. Par ailleurs, les enfants se retrouvent parfois devant des programmes éducatifs adaptés. Votre apport à la conciliation travail-famille s'inscrit dans ces objectifs.

### **OBJECTIF 8 : Travail décent et croissance économique**

Le maintien d'un travail décent est un levier qui permettra d'amoinrir les impacts économiques de la pandémie. En concertation avec les programmes d'urgence existant et les partenaires, il est nécessaire d'identifier des solutions pour réduire les réductions d'effectifs au maximum.

### **OBJECTIF 12 : Consommation et production responsable**

Le recours à davantage d'équipements de protections personnels ou d'emballage doit être orienté vers des solutions réutilisables, ou du moins, recyclables.

### **OBJECTIF 13 : Lutte contre les changements climatiques**

Si la pandémie a des effets bénéfiques ponctuels sur le niveau d'émissions de gaz à effet de serre, ce n'est toutefois pas suffisant pour arrêter les efforts en ce sens. Le recours forcé au télétravail doit contribuer à un réajustement stratégique de plusieurs organisations servant à réduire leur empreinte environnementale. Plusieurs soulignent que cette relance économique doit être une relance verte, cohérente avec les défis à long terme de notre société.

<sup>2</sup> Inspiré du site suivant : <https://www.un.org/fr/coronavirus-covid-19-fr/les-objectifs-de-d%C3%A9veloppement-durable-%C3%A0-l%E2%80%99heure-du-coronavirus>

## LE REDÉMARRAGE, UN MOMENT POUR SE QUESTIONNER

### FICHE: LA RÉFLEXION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour les organisations, une démarche de développement durable est un processus d'amélioration continue qui s'étend sur plusieurs années. Typiquement, on note sept étapes pour réaliser une démarche :

- 1 Partager sa vision :** définir la raison d'être et le niveau d'engagement de la direction de l'organisation, tenter d'articuler sa mission et son mode de prestation face aux enjeux sociaux, ce qui est fréquemment simple, mais aussi environnemental, ce qui pourrait être négligé dans un contexte d'urgence qui porte toute l'attention sur les défis économiques ;
- 2 Identifier et consulter ses parties prenantes :** évaluer la capacité de l'organisation à soutenir le dialogue, formuler l'engagement et définir les règles de dialogue avec ses parties prenantes, surtout lorsque ces dernières sont en situation de crise ou de difficulté. C'est un moment idéal pour réaffirmer la pertinence de l'action de l'organisation, mais aussi de l'adapter au nouveau contexte de demande ;
- 3 Constater sa situation :** réaliser le diagnostic avec les parties prenantes, légitimer les résultats avec elles ;
- 4 Identifier ses enjeux :** dans un contexte de sortie de crise sanitaire et de relance économique, identifier les enjeux et aligner les intérêts et les attentes entre le court terme économique, le moyen terme social et le long terme environnemental ;
- 5 Choisir ses priorités :** légitimer le plan d'action et les indicateurs de performance avec les parties prenantes dans une perspective d'amélioration continue qui donne des indicateurs selon les trois volets du développement durable ;
- 6 Communiquer ses engagements :** évaluer les besoins de communication et de reddition de comptes ;
- 7 Agir progressivement :** sensibiliser et former, mesurer et contrôler, évaluer les impacts, célébrer et communiquer les progrès.